

ETUDES A CARACTERE NATIONAL

Les implantations industrielles nouvelles de la province de Liège

B. MERENNE-SCHOUMAKER,

Docteur en Sciences géographiques,
Assistante à l'Université de Liège
Chaire de Géographie économique.

0. Introduction

Les différentes mutations qui se sont produites depuis la fin de la seconde guerre mondiale — et plus particulièrement depuis 1960 — ont profondément modifié les conditions régissant les localisations industrielles. Depuis quelques années, on assiste ainsi à la réorganisation de la répartition spatiale des industries motivée par l'apparition de nouveaux critères de localisation et par les changements intervenus au sein des facteurs classiques de choix (1).

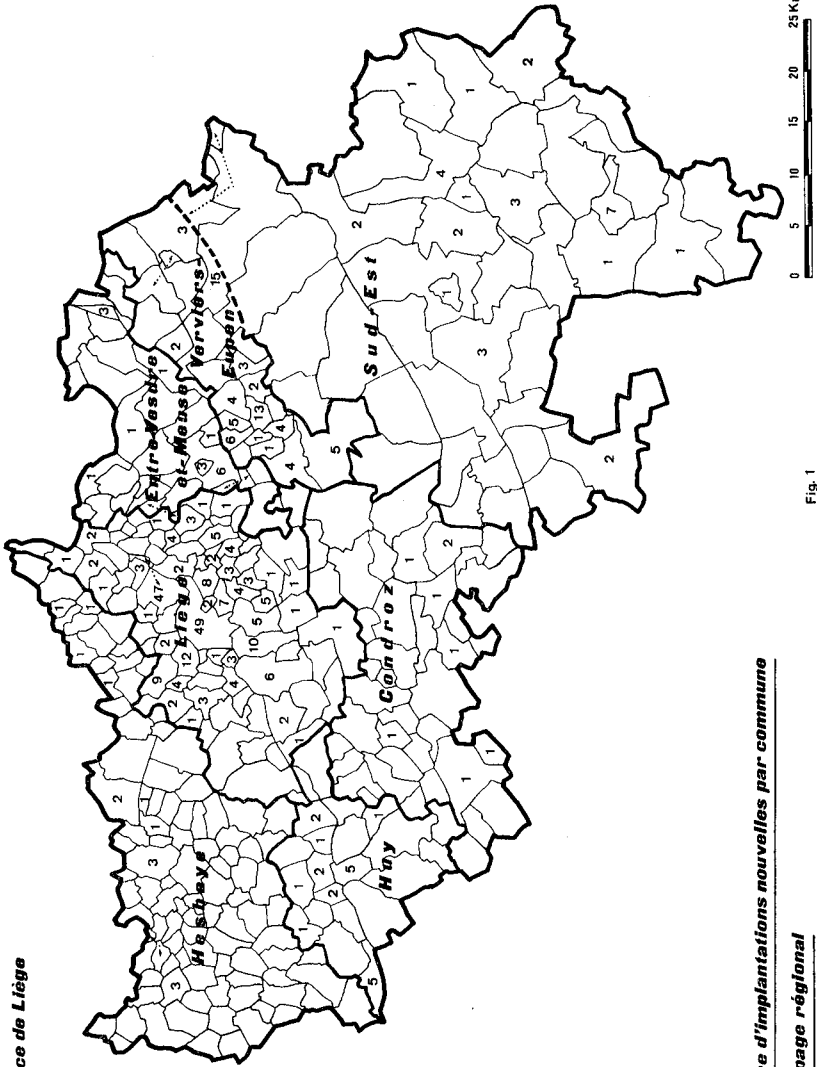
Dans le cadre de cet article, nous nous proposons de présenter les principales modifications intervenues dans la province de Liège sur la base d'une enquête originale qui nous a amenée à étudier les multiples aspects de tous les *établissements industriels, occupant au moins dix personnes et dont la localisation date de la période 1948-1970* (2).

1. Résultats généraux

Parmi les 993 établissements du groupe des industries manufacturières (3) occupant au moins 10 personnes que compte la province de Liège en 1970, 391 correspondent à une implantation réalisée depuis

-
- (1) Voir B. MERENNE-SCHOUMAKER, *Eléments entrant concrètement en compte pour le choix d'une localisation*, dans *Localisation des entreprises et développement régional, 1^{er} Congrès des Economistes belges de Langue française, 13-14 décembre 1974, Rapports préparatoires*, Charleroi, 1974, pp. 33-55.
 - (2) Cette enquête a été menée dans le cadre d'une thèse de doctorat en Géographie économique, défendue en avril 1974 à l'Université de Liège (B. MERENNE-SCHOUMAKER, *Les nouvelles localisations industrielles. Le cas des provinces de Liège et de Limbourg*). Les sources et les méthodes de l'enquête ont fait l'objet d'une autre publication: B. MERENNE-SCHOUMAKER, *L'étude des nouvelles localisations industrielles. Problèmes de méthodes et de sources*, dans *Bulletin de la Société géographique de Liège*, n° 11, 1975, pp. 97-128, sous presse.
 - (3) Nous avons donc exclu des enquêtes les industries extractives, le bâtiment et le génie civil ainsi que le gaz, l'eau et l'électricité.

Province de Liège



Nombre d'implantations nouvelles par commune

Découpage régional

Fig. 1

1948. Ces 391 unités représentent 26 409 emplois et couvrent 583,5 ha (4).

La part des implantations nouvelles est donc loin d'être négligeable : elle correspond à 39,4 % du nombre d'établissements et à 20,7 % du personnel occupé par ces établissements. A première vue, cette importance peut même surprendre face aux résultats statistiques communiqués par l'O.N.S.S. (Office National de Sécurité Sociale). En effet, de 1962 à 1968 (5), le nombre d'établissements industriels occupant au moins dix personnes est passé de 951 à 881 tandis que l'emploi régresse de 127 812 à 113 458. Toutefois, il faut dire que les résultats statistiques traduisent essentiellement les soldes de l'évolution et que nos données correspondent aux nouvelles localisations et non aux nouveaux établissements.

Comme le montre encore le tableau 1, 59,8 % des implantations nouvelles de la province sont localisées dans la seule région liégeoise alors que la région Verviers-Eupen en regroupe 17,4 %, le Sud-Est 7,9 %, Huy 5,1 % et les autres régions (Entre-Vesdre-et-Meuse, Hesbaye et Condroz) moins de 5,0 %.

L'écart entre Liège et les autres régions est encore plus accusé des points de vue personnel occupé et superficie utilisée, la part de la région

TABLEAU 1. — Répartition des implantations nouvelles de la province de Liège par région (voir figure I).

	Nombre d'implantations		Personnel occupé		Superficie utilisée	
	v.a.	%	v.a.	%	v.a. (ha)	%
Huy	20	5,1	777	2,9	11,9	2,0
Liège	234	59,8	18 723	70,9	473,9	81,2
Verviers-Eupen	68	17,4	3 258	12,4	51,9	8,9
Hesbaye	14	3,6	607	2,3	5,9	1,0
Condroz	8	2,1	249	0,9	2,1	0,4
Sud-Est	31	7,9	1 246	4,7	16,3	2,8
Entre-Vesdre-et-Meuse	16	4,1	1 549	5,9	21,5	3,7
Province de Liège	391	100,0	26 409	100,0	583,5	100,0

v.a. = valeur absolue ; % = pourcentage du total.

(4) Cette superficie correspond à l'ensemble des parcelles cadastrales, bâties ou non, en propriété ou en location, utilisées à des fins industrielles, c'est-à-dire pour la production, le stockage, les activités administratives, le parage des véhicules, etc. Elle n'a toutefois pu être établie que pour les établissements en activité en 1970, c'est-à-dire 386 sur 391.

(5) La comparaison 1962-1970 est impossible en raison des modifications intervenues en 1969 et 1970 dans le matériel statistique de l'O.N.S.S.

liégeoise atteignant dans ces cas 70,9 % et 81,2 %. Pour ces deux caractères, l'ensemble Verviers-Eupen occupe toujours la deuxième position et l'Entre-Vesdre-et-Meuse la troisième.

La répartition spatiale des 391 implantations nouvelles est mise en évidence par la figure I où l'on a reporté le nombre d'implantations par commune et le découpage régional adopté dans l'étude. Remarquons que les 391 implantations se répartissent dans 104 communes différentes, soit dans 30,8 % des communes de la province (6). Malgré une concentration dans les régions de Liège et de Verviers-Eupen, un certain étalement des implantations se manifeste : 39,4 % des communes ayant accueilli les nouvelles implantations comptent une seule réalisation et 41,4 % de ces mêmes communes n'en ont reçu que deux à quatre. A l'opposé, cinq communes ont plus de dix établissements : Liège (49), Herstal (47), Eupen (15), Verviers (13) et Ans (12).

2. Nature des opérations à l'origine des implantations nouvelles

2.1. Types d'opérations

La confrontation des résultats de notre enquête avec les données statistiques de l'O.N.S.S. a déjà laissé sous-entendre que toutes les implantations nouvelles ne correspondaient pas à des établissements nouveaux.

En réalité (tableau 2), les implantations nouvelles peuvent résulter de six cas différents correspondant du point de vue provincial à trois situations principales : création, extension (7) ou transfert.

En nombre d'opérations, les transferts dominent : on en compte 216 (55,2 %) dont 112 réalisés au sein de la même commune et 104 ayant provoqué un changement de commune. Mais leur part relative des points de vue emploi et surtout superficie occupée est plus restreinte : respectivement 43,8 et 21,0 %. Les établissements transférés sont donc généralement des unités de taille plus restreinte, en particulier ceux pour lesquels le transfert a eu lieu dans la même commune.

Les implantations résultant d'une création sont au nombre de 134 (34,3 % du total) dont 76 sont réellement des établissements nouveaux et 58 correspondent à des unités nouvelles pour la province au départ de firmes existant ailleurs. L'importance de l'emploi et des superficies occupées dans ces créations est, comparativement à celle du nombre d'établissements, plus forte au sein des ouvertures par des firmes étrangères à la province.

(6) Sur base du découpage administratif en vigueur en 1970.

(7) Ne donnant pas lieu à une nouvelle localisation, les extensions sur place n'ont pas été retenues.

Quarante et une unités résultent enfin de l'extension d'une entreprise déjà présente dans la province. En général, il s'agit d'établissements de plus grande taille principalement parmi ceux qui ont été mis en activité dans une commune différente de celle de la maison-mère.

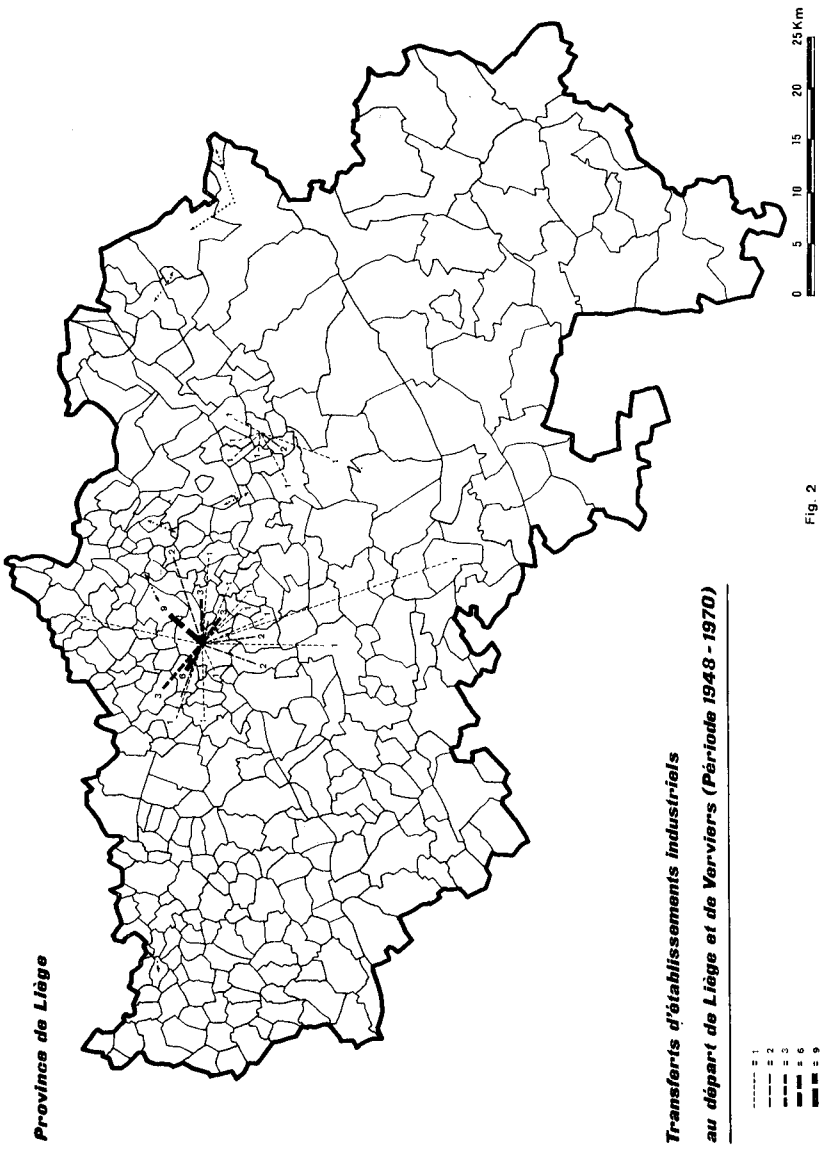
TABLEAU 2. — Répartition des implantations nouvelles de la province de Liège selon la nature de l'opération de localisation.

	Nombre d'implantations		Personnel occupé		Superficie utilisée	
	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%
Ouvertures par des particuliers, une firme nouvelle ou une société non industrielle	76	19,4	3 173	12,0	47,9	8,2
Ouvertures par une firme étrangère à la province	58	14,9	6 099	23,1	194,7	33,4
Créations	134	34,3	9 272	35,1	242,6	41,6
Extensions dans un site de la même commune	14	3,6	1 689	6,4	34,7	6,0
Extensions dans une autre commune	27	6,9	3 871	14,7	183,3	31,4
Extensions	41	10,5	5 560	21,1	218,0	37,4
Transferts dans un site de la même commune	112	28,6	4 486	17,0	34,0	5,8
Transferts dans une autre commune	104	26,6	7 091	26,8	88,9	15,2
Transferts	216	55,2	11 577	43,8	122,9	21,0
Ensemble des opérations	391	100,0	26 409	100,0	583,5	100,0

v.a. = valeur absolue ; % = pourcentage du total.

Au total, l'importance du nombre d'implantations nouvelles relevées dans la province de Liège s'explique d'abord par un important mouvement au sein des entreprises de la province, mouvement qui a conduit soit à des transferts, soit à des extensions. En raison de la répartition traditionnelle des industries, ce mouvement a surtout affecté les trois régions industrielles : Liège, Verviers-Eupen et Huy, où de nombreux sites ne convenaient plus à l'activité industrielle (8) et où également,

(8) Voir à ce propos pour la région liégeoise l'analyse détaillée de l'état des sites réalisée par J.A. SPORCK en 1957 (*L'activité industrielle dans la région liégeoise. Etude de géographie économique*, Thone, Liège, 1957, pp. 37-53).



depuis 1960, la politique des pouvoirs publics a favorisé le départ d'unités insérées dans le tissu urbain.

Toutefois — et contrairement à ce qui est souvent affirmé — le nombre de créations est important : 134 unités correspondant à 9 272 emplois et à une superficie de 242,6 ha.

2.2. *Mouvements des extensions et des transferts*

Le petit nombre d'extensions réalisées dans la même commune que celle de l'entreprise-mère — 14 unités — rend malaisée toute généralisation. Retenons seulement que les établissements résultant de cette opération se rencontrent dans 11 communes différentes, Hannut, Liège et Seraing comptant chacune deux implantations de ce groupe.

Sur les 27 extensions ayant donné lieu à l'ouverture d'une unité de production dans une autre commune, 24 (88,9 %) sont localisées dans la même région que celle de la maison-mère. On perçoit donc la tendance à limiter la distance entre le siège principal et la nouvelle unité afin de faciliter les relations, de réduire les coûts et parfois aussi de favoriser le passage du personnel d'un établissement à l'autre.

Au nombre de 112, les transferts au sein d'une même commune sont particulièrement nombreux dans les régions de Liège (65) et de Verviers-Eupen (23). On en relève beaucoup dans les centres urbains : Liège (29 sur 49 implantations nouvelles), Verviers (9 sur 13), Eupen (6 sur 15), Huy (5 sur 5) ou dans les communes déjà industrialisées où le déplacement des usines fut favorisé par la présence ou la proximité d'un parc industriel, par exemple Herstal (12 sur 47).

Parmi les 104 unités transférées dans une autre commune, 91 (87,5 %) l'ont été dans la même région que celle du départ et, dans le cas spécifique de la région liégeoise, ce pourcentage est même plus élevé encore : 93,3 %. De plus, tous les transferts entre régions différentes concernent des espaces limitrophes. La tendance décelée pour les extensions se retrouve donc pour les transferts. Si, dans ce cas, on ne peut plus invoquer les relations entre établissements d'une même firme, on peut par contre introduire comme facteurs d'explication la volonté de conserver le personnel, le cadre de vie et aussi les relations interindustrielles. A l'échelon communal, ce mouvement de transfert a surtout touché la ville de Liège qui a perdu de la sorte 45 établissements au profit presque exclusif des communes de l'agglomération : Herstal (9 unités), Ans (6), Alleur, Grivegnée, Jupille (3 chacune) et 14 autres communes comptant chacune une ou deux implantations originaires de Liège. Seuls deux transferts se sont réalisés en dehors de la région, l'un en Hesbaye et l'autre au Condroz. Comme le montre la figure II, les transferts au départ de Liège se sont faits dans toutes les directions avec une préférence cependant pour le nord et le sud-est. Pour Verviers, il existe un mouvement analogue mais moins important : 8 unités ont quitté la ville pour la périphérie ouest et nord (figure II). Ailleurs, le nombre de départs est moins élevé : trois à Angleur, Chênée, Dison, Ensival, Herstal,

Huy et Ougrée, deux à Ans, Bressoux, Jupille, Pépinster et Saint-Nicolas et un dans les autres communes concernées par le phénomène. Dans tous ces cas, les déplacements se font vers les communes proches, voire voisines.

Les mouvements au sein des établissements existants traduisent donc, d'une part, une *exurbanisation des centres* surtout sensible à Liège et dans une mesure moindre à Verviers et, d'autre part, une *redistribution spatiale des établissements au sein d'une même région*. La mobilité spatiale élevée des établissements est avant tout un mouvement local aboutissant rarement à de véritables changements au niveau interrégional.

3. Rythme des ouvertures

Le nombre annuel d'implantations mises en activité dans un site nouveau (9) varie de 5 en 1952 à 27 en 1967. Dans l'ensemble, ce mouvement se subdivise en deux périodes, l'une s'étendant de 1948 à 1959 et l'autre de 1960 à 1970, la première étant caractérisée par des valeurs plus faibles que la seconde. 1959, année de la mise en place de la politique régionale en Belgique, apparaît donc comme la charnière du mouvement.

Les unités ouvertes de 1960 à 1970 représentent 61,6 % du nombre total d'implantations, 72,7 % des emplois et 73,8 % des surfaces. Elles sont donc généralement de plus grande taille que les établissements de la période 1948-1959.

Par rapport à cette moyenne provinciale, quatre régions comptent relativement plus d'implantations de la première période. Il s'agit du Sud-Est (64,5 %), de la Hesbaye et du Condroz (50,0 %) et de la région hutoise (45,5 %). Par contre, 81,2 % des établissements nouvellement localisés de l'Entre-Vesdre-et-Meuse ont commencé leur activité pendant la période 1960-1970.

Les résultats enregistrés dans cette dernière région s'expliquent principalement par le développement du pôle de Battice, lui-même favorisé par la politique communale et la présence de l'autoroute Roi Baudouin, tandis que la situation inverse observée dans le Sud-Est découle à notre sens de trois facteurs spécifiques : l'ouverture au lendemain de la guerre d'établissements travaillant les ressources forestières, les disponibilités plus précoces en main-d'œuvre et aussi le dynamisme des autorités locales dès 1955 en vue d'attirer les investisseurs dans la région.

4. Activités des établissements

47,6 % des implantations nouvelles appartiennent à un même secteur d'activité : les métaux. Des points de vue emploi et superficie, l'importance de ce secteur est encore plus marquée : 55,7 % et 62,5 %.

(9) L'année comptabilisée est celle du début de la production.

TABLEAU 3. — Répartition des implantations nouvelles de la province de Liège selon le secteur d'activités.

	Nombre d'implantations		Personnel occupé		Personnel moyen par implantation		Superficie utilisée (ha)		Superficie moyenne par effectif (m ²)	
	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%
Alimentation	34	8,7	1 579	6,0	46,4	19,8	3,4	127,0		
Chimie-caoutchouc	22	5,6	2 614	9,9	118,8	39,7	6,8	151,9		
Bois-papier-livre	60	15,3	2 336	8,9	38,9	47,1	8,1	201,6		
Cuir-textile-confec-tion	44	11,2	2 206	8,3	50,1	22,7	3,9	102,9		
Prod. min. non métall.	19	4,9	1 777	6,7	93,5	78,5	13,4	448,8		
Métaux	186	47,6	14 708	55,7	79,1	364,5	62,5	250,4		
Autres industries	26	6,7	1 189	4,5	45,7	11,2	1,9	99,9		
Ensemble des activités	391	100,0	26 409	100,0	67,5	583,5	100,0	223,2		

v.a. = valeur absolue ; % = pourcentage du total.

Parmi ces 186 établissements du groupe des métaux, 21 relèvent de la première transformation des métaux ferreux et non ferreux (respectivement 13 et 8), 82 de la fabrication d'ouvrages en métaux et 83 de la fabrication de machines (51 pour les machines non électriques, 22 pour les machines électriques et 10 pour le matériel de transport). L'importance de ce secteur est liée à l'orientation traditionnelle de la province (surtout dans les régions de Huy et de Liège) : de nombreux transferts ont touché les établissements de ce groupe et la tradition industrielle a favorisé l'ouverture de nouvelles unités appartenant à ce secteur.

Comme le montre le tableau 3, deux autres secteurs regroupent encore plus de 10,0 % des implantations nouvelles : le bois-papier-livre (15,3 %) et les cuirs-textile-confection (11,2 %). Toutefois, en emplois et en superficie, ces secteurs sont relativement moins importants. Pour ces deux caractères, la deuxième place revient respectivement au groupe chimie-caoutchouc, d'une part, et produits minéraux non métalliques, d'autre part. On observe donc un classement des secteurs différent selon le caractère retenu, classement découlant de la taille moyenne des unités de chaque groupe (voir ci-après 5 — Taille des implantations).

En outre, la comparaison entre la part relative des différents secteurs au sein des régions permet de souligner les spécialisations régionales : les métaux à Huy et à Liège, le bois-papier-livre dans le Sud-Est, les cuirs-textile-confection à Verviers-Eupen, l'alimentation dans trois des quatre régions rurales (Condroz, Sud-Est et Entre-Vesdre-et-Meuse), la chimie-caoutchouc à Liège et les produits minéraux non métalliques dans le Sud-Est et l'Entre-Vesdre-et-Meuse.

5. Taille des implantations

N'ayant pu obtenir le montant de l'investissement que pour 22,0 % des implantations nouvelles (10), nous limiterons l'analyse de la taille aux deux critères déjà employés à plusieurs reprises pour caractériser les implantations : l'importance de l'effectif et celle de la superficie utilisée.

5.1. Effectif en main-d'œuvre

40,9 % des unités occupent de 10 à 19 personnes et 34,8 % de 20 à 49 personnes. Plus des trois quarts des établissements nouvellement localisés emploient donc moins de 50 personnes. La taille de nombreuses implantations nouvelles est ainsi très restreinte. A la lumière de ces chiffres, on perçoit sans conteste l'intérêt à ne pas négliger dans les études les petits établissements, d'autant plus qu'ils représentent aussi un volume d'emplois non négligeable, dans ce cas de 6 357 personnes soit 24,1 % du total.

(10) Regroupant toutefois 50,2 % du personnel occupé.

A l'opposé, 9 implantations occupent plus de 500 personnes soit 8 715 personnes ou 33,0 % du total ; parmi elles, deux dépassent le seuil de 1 000 emplois.

De nouveau, des différences assez sensibles apparaissent entre les régions : Huy, le Condroz et la Hesbaye ont proportionnellement plus de très petits établissements (de 10 à 19 emplois), Verviers-Eupen et le Sud-Est, plus d'unités employant de 20 à 49 personnes alors que 24 des 36 implantations de plus de 150 personnes sont localisées dans la région liégeoise.

Par ailleurs (tableau 3), le personnel moyen par implantation et par secteur d'activités est aussi une variable : il oscille entre 38,9 dans le bois-papier-livre à 118,8 dans la chimie-caoutchouc.

5.2. Superficie utilisée

Les 386 implantations en activité en 1970 couvrent, rappelons-le, 583,5 ha soit seulement 0,15 % de la superficie provinciale. En outre, parmi ces 583,5 ha, 95,5 ha soit 16,4 % correspondent à la réaffectation d'anciennes installations. L'emprise des nouvelles localisations industrielles est donc assez restreinte notamment face au développement de l'espace urbanisé (11).

Si, comme pour l'emploi, on répartit les établissements par classe de grandeur, on est à nouveau frappé par la petite taille de nombreuses unités : 24,6 % utilisent moins de 10 ares et 31,1 % de 10 à 29 ares. Par contre, 17,1 % ont une superficie comprise entre 1 et 5 ha et 4,7 % dépassent le seuil de 5 ha.

Des différences régionales peuvent aussi être observées. La Hesbaye, le Condroz et la région liégeoise comptent relativement plus de très petites surfaces (moins de 10 ares), Verviers-Eupen et Huy plus de surfaces comprises entre 10 et 29 ares tandis que, sur un total de 84 implantations couvrant au moins 1 ha, 60 sont localisées en région liégeoise et 13 à Verviers-Eupen.

Le parallélisme entre les régions n'est donc pas parfait des points de vue emploi et superficie. Ceci s'explique par le fait que la superficie moyenne par effectif dépend avant tout de l'activité, certaines branches consommant plus d'espace que d'autres. En effet, si la superficie moyenne utilisée par effectif dans la province est de 223,2 m² (tableau 3), la production de matériaux de construction atteint 720,8 m² par personne, la sidérurgie et les activités connexes 539,3 m², le premier travail du bois

(11) De 1950 à 1970, la superficie urbanisée de la province de Liège est passée de 49 465 ha à 79 459 ha ce qui représente un accroissement de 29 994 ha ou de 60,6 %. En 1970, l'espace urbanisé de la province équivaut à 20,5 % de la superficie provinciale (EQUERRE, *L'espace urbanisé en Belgique 1. Evolution, situation et prévision pour la Wallonie et Bruxelles-Capitale*, Ministère des Travaux Publics, Administration de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire, 1974, texte provisoire, pp. 30-32).

346,1 m² alors que les unités de l'art et de la précision utilisent seulement 17,9 m² par personne, le tabac 24,9 m², la confection 71,9 m² et l'impression 79,0 m². En outre, la consommation d'espace est aussi liée au site même des établissements, ceux localisés dans le tissu urbain dense utilisant dans ce cas des surfaces plus restreintes que ceux situés en périphérie.

6. Nationalité des entreprises

En raison de l'importance des opérations enregistrées au sein des firmes existantes dans la province, il est tout à fait logique que les établissements d'origine belge dominent nettement. Ils représentent 83,1 % du nombre d'implantations, 66,6 % des emplois et 69,0 % des superficies.

Parmi les 66 réalisations d'origine étrangère, 35 sont de nationalité américaine. Ces dernières correspondent à 8,9 % du nombre d'implantations mais leur part relative des points de vue emploi et superficie est plus forte : respectivement 23,1 et 23,2 %. Il s'agit donc d'unités de plus grande taille que les belges.

Les autres nationalités sont moins bien représentées. Nous n'avons relevé que 10 implantations d'origine allemande, 5 anglaises, 5 françaises, 5 néerlandaises et 6 d'autres nationalités.

Les établissements américains se concentrent presque exclusivement dans trois régions : Liège, Verviers-Eupen et l'Entre-Vesdre-et-Meuse. Par contre, les unités allemandes ont choisi de préférence Verviers-Eupen et le Sud-Est, ce qui traduit une nouvelle fois la tendance à limiter la distance entre le siège principal et le nouvel établissement, phénomène en outre favorisé par le contexte culturel, notamment le fait que la main-d'œuvre parle plus fréquemment l'allemand dans ces régions.

7. Installations, sites et environnement

7.1. Installations nouvelles ou de réemploi

Contrairement à l'image très répandue des nouvelles localisations, toutes les nouvelles implantations ne se réalisent pas dans des bâtiments nouvellement construits.

Dans le cas de la province de Liège, on est même très frappé par l'importance de la réutilisation d'installations puisque 194 des 391 implantations (49,6 %) ont repris des bâtiments existants. La petite taille de nombreuses unités est sans conteste responsable du phénomène.

La recherche de l'affectation précédente des bâtiments réutilisés montre en outre que la réutilisation ne touche pas seulement d'anciennes installations industrielles, mais encore d'autres constructions. Parmi les

194 installations de réemploi, 41 concernent des immeubles anciennement résidentiels, 13 d'anciens locaux commerciaux ou affectés à des services et 5 même d'anciennes fermes. Au total, 119 seulement (61,3 % des réutilisations) abritaient au préalable une activité des industries manufacturières dont 52 du secteur des métaux et 38 du groupe cuirs-textile-confection.

Comparativement à la moyenne provinciale, les réutilisations sont particulièrement nombreuses dans les régions de Verviers-Eupen (72,1 %) et de Huy (60,0 %). Dans ces deux cas, les bâtiments repris sont fréquemment d'anciens bâtiments industriels libérés par les nombreuses fermetures qui ont frappé les régions depuis 1948. Par contre, dans la région liégeoise où l'importance des installations de réemploi est très voisine de la moyenne provinciale (48,3 %), la reprise de bâtiments non industriels est plus forte. On y compte notamment 32 installations dans des immeubles anciennement résidentiels. La récession économique plus tardive et le contexte urbain sont sans conteste des facteurs pouvant expliquer une telle situation.

Au nombre de 197, les implantations réalisées dans de nouveaux bâtiments correspondent généralement à des unités de plus grande taille. Elles représentent 69,2 % des emplois et 83,6 % des superficies. Elles sont en outre plus fréquentes dans les régions rurales de la province, en particulier dans le Sud-Est (80,7 % du nombre d'implantations).

La recherche dans ce cas de l'affectation précédente du terrain sur lequel on a construit montre que 66,5 % des bâtiments nouveaux ont été érigés sur d'anciens terrains agricoles alors que seulement 12,2 % l'ont été sur d'anciens terrains industriels. L'emprise de l'industrie dans l'espace agricole représente ainsi 359,4 ha soit 73,6 % des nouvelles surfaces affectées aux activités industrielles.

En outre, l'importance relative des anciens terrains agricoles oppose peu les régions urbanisées aux régions rurales. On obtient même deux résultats assez paradoxaux : dans la région de Verviers-Eupen, 94,7 % des nouveaux terrains étaient des terres de culture, des prairies ou des vergers tandis que, dans l'Entre-Vesdre-et-Meuse, cette même valeur n'est que de 77,8 %. Toutefois, cette situation peut s'expliquer par le fait que, dans les régions urbanisées, il subsistait (et il subsiste encore) des terrains agricoles en périphérie recherchés par les industries tandis que, dans les régions rurales, certaines implantations nouvelles prennent place dans les zones d'habitat.

7.2. Qualités des sites

84,9 % des implantations nouvelles ont pris place en dehors des zones et parcs industriels. Il s'agit souvent d'unités plus petites dont certaines se sont localisées bien avant la mise en place de ces sites nouveaux.

Les zones et parcs industriels liégeois regroupent de la sorte 38,8 % de l'emploi des implantations nouvelles et 56,5 % des superficies correspondantes.

Les différences entre les régions découlent dans ce cas du nombre et de la date de la mise en place des terrains réservés à l'industrie. Ainsi, Liège et l'Entre-Vesdre-et-Meuse comptent relativement plus d'implantations situées dans les zones et parcs industriels que les autres régions.

Face à l'importance des implantations hors zones, il est donc apparu nécessaire de chercher à exprimer la valeur des sites par d'autres critères, notamment disponibilités en eau et en énergie et disponibilités en matière de transport. Dans cet article, nous épingleons deux indicateurs parmi les plus intéressants : l'indice de facilité de desserte et l'indice des disponibilités en eau.

Basé sur une analyse très précise du nombre de modes de transport utilisables dans chaque site et du niveau qualitatif de ces modes (12), l'indice de facilité de desserte permet de répartir les implantations nouvelles en quatre classes : facilité réduite, moyenne, bonne et très bonne. Au total, 16,8 % des établissements se rangent dans la première classe, 33,8 % dans la deuxième, 43,0 % dans la troisième et 6,4 % dans la quatrième. Les établissements de la province jouissent donc dans l'ensemble d'une situation assez favorable (plus favorable d'ailleurs que ceux du Limbourg). Toutefois, les résultats régionaux montrent une très grande variété de situations. Ainsi, les sites liégeois et, dans une mesure moindre, les sites hutois, se classent nettement mieux que ceux des autres régions (13) car les facilités semblent très réduites au Condroz et réduites en Hesbaye et dans le Sud-Est.

Du point de vue disponibilités en eau, en raison de la répartition spatiale des canaux, des cours d'eau et des barrages, c'est sans conteste la région de Verviers-Eupen qui offre le plus de possibilités, à la fois des points de vue quantitatif et qualitatif. Néanmoins, certains sites sont également intéressants sous cet angle dans les régions de Liège, Huy et de l'Entre-Vesdre-et-Meuse (14).

7.3. Environnement immédiat

Autre trait des localisations, les types de quartiers dans lesquels se sont installés les établissements constituent aussi une autre coordonnée importante des implantations nouvelles.

(12) Pour de plus amples informations voir B. MERENNE-SCHOUMAKER, *Les nouvelles localisations industrielles. Le cas des provinces de Liège et de Limbourg*, ouvr. cit., pp. 366-390.

(13) Les résultats enregistrés à Verviers-Eupen s'expliquant par l'absence d'une voie navigable.

(14) Voir l'étude détaillée, dans B. MERENNE-SCHOUMAKER, *Les nouvelles localisations industrielles. Le cas des provinces de Liège et de Limbourg*, ouvr. cit., pp. 356-361.

Au total, la répartition des établissements s'est faite comme suit : 13,0 % dans un quartier rural ; 30,7 % dans un quartier d'habitat (19,7 % là où l'habitat est concentré) ; 21,8 % dans un quartier mixte industrie-habitat et enfin 34,5 % dans un quartier industriel existant ou en voie de formation. Les implantations localisées dans les quartiers industriels sont généralement de plus grande taille (elles représentent 62,7 % des emplois et 74,7 des superficies) ; par contre, celles situées dans les quartiers d'habitat et mixtes industrie-habitat sont de taille plus restreinte (respectivement 13,5 et 10,3 % des emplois et 3,9 et 3,1 des superficies).

La comparaison de ces résultats avec ceux relatifs à l'affectation précédente du terrain, cités ci-dessus, est très intéressante. Elle permet en effet de dire que si les nouvelles implantations ont utilisé très fréquemment des terrains anciennement agricoles, la plupart de ces derniers n'étaient pas localisés dans des zones rurales, mais le plus souvent intégrés dans des espaces déjà voués à l'habitat ou à l'industrie. Le conflit opposant fréquemment monde industriel et monde agricole se joue donc essentiellement à la limite des zones urbanisées.

Par rapport à la moyenne provinciale, Liège et l'Entre-Vesdre-et-Meuse ont proportionnellement plus d'implantations dans les quartiers industriels, Verviers-Eupen et Huy plus d'unités dans les quartiers mixtes, la Hesbaye plus d'établissements dans les quartiers d'habitat et le Condroz comme le Sud-Est plus de réalisations dans les quartiers ruraux.

D'un autre côté, il est également intéressant de s'interroger sur l'affectation des emplacements utilisés par les nouvelles implantations dans l'avant-projet du plan de secteur.

63,9 % des établissements nouvellement localisés sont situés dans les zones d'habitat et 27,1 % dans les zones industrielles. Seules 35 unités se trouvent en dehors de ces deux zones.

Les résultats diffèrent toutefois des points de vue emplois et superficies puisque, pour ces deux critères, la part des implantations dans les zones industrielles du plan est nettement plus élevée (respectivement 61,4 et 80,6 %) et celle des unités dans les zones d'habitat plus restreinte (34,4 et 12,6 %). Il y a donc, dès à présent, du moins pour les industries principales, correspondance entre la situation actuelle et celle proposée pour un aménagement plus rationnel du territoire, particulièrement au sein des trois régions urbanisées de la province.

8. Rôle des pouvoirs publics

Cent vingt et une des 241 implantations ayant commencé leur activité pendant la période 1960-1970, soit 50,2 %, ont pris place dans une commune aidée dans le cadre des lois de relance économique de 1959 et 1966. La politique de développement régional semble donc avoir influencé le choix des localisations, particulièrement celui des plus grandes unités. En effet, les établissements installés après la désignation

officielle de la commune dans une « région de développement » (loi du 18 juillet 1959) ou une « région de reconversion et de développement économiques » (loi du 14 juillet 1966) représentent 67,7 % des emplois de la période 1960-1970 et 80,0 % des superficies. Il va de soi que les résultats régionaux sont très liés dans ce cas à la répartition spatiale des zones de développement.

Par ailleurs, pour l'ensemble des périodes 1948-1959 et 1960-1970 (15), 123 implantations (31,5 %) se sont réalisées avec l'aide d'une commune ou d'un organisme régional (principalement la Société Provinciale d'Industrialisation), de l'Etat ou l'aide conjointe de ces deux groupes d'intervenants. De nouveau, les établissements aidés sont fréquemment de taille plus grande : ils correspondent à 61,1 % des emplois et 69,1 % des superficies.

A l'échelon régional, les implantations aidées sont relativement plus nombreuses dans le Sud-Est où, comme nous l'avons dit plus haut, des initiatives ont été prises par les communes dès 1955 et dans l'Entre-Vesdre-et-Meuse qui compte la plus forte proportion d'établissements de la période 1960-1970, période pendant laquelle les aides se sont multipliées. A l'opposé, la part des implantations aidées est très réduite à Huy et au Condroz.

9. Conclusion

Depuis quelques années, le problème des localisations industrielles se pose en des termes nouveaux et une nouvelle répartition spatiale des industries se met en place.

Contrairement à toute attente, les changements touchent non seulement les régions en développement économique, mais encore les régions de vieille industrialisation comme la province de Liège. Grâce à une enquête originale, nous y avons en effet relevé 391 établissements industriels, occupant au moins dix personnes, dont la localisation date de la période 1948-1970.

L'étude minutieuse des différents aspects de ces implantations nouvelles permet de multiples observations éclairant le problème sous un angle nouveau, celui de la dynamique spatiale régionale.

Certes, les changements ont peu modifié l'équilibre entre les différentes régions fortement marquées par leur passé économique. Toutefois, des modifications sont intervenues en leur sein à la faveur de deux mouvements : l'abandon de sites urbanisés pour des sites plus périphériques aménagés ou non par les pouvoirs publics et, dans le tissu industriel et urbain, la tendance à réutiliser les installations et les terrains de meilleure

(15) L'intervention de l'Etat et de certaines communes ayant commencé dès 1955, il faut donc envisager les résultats pour l'ensemble 1948-1970 et non plus comme pour les communes aidées pour la seule période 1960-1970.

qualité. L'exurbanisation est donc sensible mais elle se manifeste essentiellement sur de très courtes distances.

Regroupant presque exclusivement des entreprises industrielles (contrairement aux parcs américains ou français), les parcs industriels liégeois ont sans conteste favorisé la mobilité des firmes existantes et l'ouverture de nouvelles divisions. Malgré leur aménagement assez tardif, leur importance est loin d'être négligeable, particulièrement au niveau des emprises industrielles : ils regroupent 56,5 % des surfaces utilisées par les nouvelles implantations de la période 1948-1970.

Au total, la province semble avoir bénéficié de la présence d'un organisme unique s'occupant du développement industriel : la S.P.I. (Société Provinciale d'Industrialisation). En effet, celle-ci en concentrant les efforts s'est attachée à promouvoir quelques pôles et à valoriser les principaux atouts, par exemple l'accessibilité aisée de nombreux sites de la région liégeoise ou les disponibilités en eau de la région Verviers-Eupen. Toutefois, diverses actions individuelles ont été bénéfiques ce qui explique certaines différences entre les régions et les communes.

Malgré les difficultés économiques rencontrées, la province de Liège s'est inscrite dans le mouvement de renouveau des localisations industrielles, mouvement marqué par des exigences qualitatives croissantes vis-à-vis des sites de production et une intervention plus forte des pouvoirs publics.